

Action culturelle en milieu pénitentiaire. Région Rhône-Alpes

Annexe à la convention déterminant les missions 2002 de l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation

Les services de l'Etat, cosignataires de la convention *Action culturelle en milieu pénitentiaire*, confient à l'Arald les missions suivantes pour l'année 2002 :

- 1 - poursuivre le développement de la lecture et des bibliothèques des établissements pénitentiaires en les aidant notamment dans leurs démarches pour :
 - favoriser l'accès direct à la bibliothèque dans tous les établissements et pour l'ensemble des détenus,
 - renforcer la politique partenariale de la lecture avec les collectivités territoriales notamment par la refonte des conventions existantes afin d'y inclure les Services pénitentiaires d'insertion et de probation,
 - apporter des conseils pour les projets culturels autour du livre, de la littérature et de l'écriture en partenariat avec les structures locales,
 - poursuivre une réflexion sur les publics et les politiques d'acquisition...

- 2 - développer l'action culturelle en milieu fermé et en milieu ouvert en
 - restant à la disposition des directeurs des Spip et de leurs référents culture et en leur apportant une assistance technique en terme d'élaboration de projet,
 - recherchant des partenaires auprès des organismes culturels et en leur proposant des conventionnements,
 - menant une réflexion sur la notion de public (notion de besoins et/ou désirs exprimés ou non, modalité de dialogue avec les détenus) ... et sur l'offre culturelle mise en place.

- 3 - assurer le suivi et l'évaluation des actions co-financées par les partenaires institutionnels

- 4 - favoriser la sensibilisation de l'ensemble des personnels concernés en proposant
 - des journées de formation/information autour de thématiques communes sur les actions menées (bibliothèque, vidéo, musique...) ou sur des difficultés rencontrées (l'information aux détenus...) en relation avec les institutions et les professionnels de la culture
 - une réflexion régionale sur l'action culturelle en milieu pénitentiaire,

- 5 - rendre compte de son travail aux différents partenaires en
 - maintenant des contacts réguliers avec les référents de la mission,
 - rédigeant un nouvel état des lieux des actions culturelles menées en 2002 dans les établissements et en milieu ouvert.

Fait à Lyon, le 26 février 2002

Le Directeur Régional des Affaires
Culturelles
Abraham BENGIO

Le Directeur Régional des Services
Pénitentiaires
Guy SOLANA

Le Président de l'Arald
Claude BURGELIN